

PARCS NATIONAUX DE FRANCE

Conseil d'administration

Séance du 20 mai 2015

Délibération n°2015-12 / CA

Délégation au Bureau pour conventions

Le Conseil d'administration

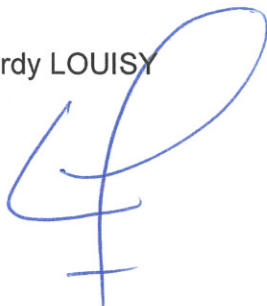
Donne délégation au Bureau du Conseil d'administration, en formation élargie à l'ensemble des directeurs de parcs nationaux, pour finaliser, adopter, et mandater le président du CA et le directeur pour signer les conventions de partenariat suivantes :

- convention sur l'agroécologie avec les ministères en charge de l'agriculture et de l'écologie, dont il est convenu qu'elle devra par ailleurs faire l'objet d'une validation par chaque conseil d'administration de parc national ;
- convention avec la Fédération des parcs naturels régionaux de France ;
- convention avec le Museum national d'histoire naturelle.

Fait à Paris, le 20 mai 2015

Le président du Conseil
d'administration,

Ferdy LOUISY



Le directeur

Michel SOMMIER

